DOCUMENT
A CONSERVER

Venansault

Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs

DICRIM

risque d'inondation

risque sismique

risque de tempête

risque feu de forêt

risque lié au transport

Les risques pour Venansault

- Inondation - submersion
- Tempête - orage
- Séisme
- Feu de forêt
- Transport de matières dangereuses.

Mot de présentation

Les aléas climatiques et les risques technologiques peuvent toucher tous les territoires.

Les évènements climatiques récents nous ont rappelé l'importance de la prévention en cas de risque majeur et ce afin d'améliorer la sécurité des Venansaltais.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, ce Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM), exclusivement édité dans un souci d'information et de prévention, recense les risques naturels et technologiques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée.

Vous y trouverez les informations utiles afin de faire face à la survenue d'un risque majeur identifié sur la commune, ainsi que les bons réflexes à tenir.

Je vous invite à lire attentivement ce document et à le conserver dans un endroit accessible. Relisez le régulièrement, cela nous permettra en cas d'alerte, d'adopter les bons réflexes.

Qu'est-ce qu'une alerte ?

En cas d'évènement grave, l'Etat et le Maire de la commune donnent l'alerte par différents moyens :

- La radio, la télé ou tout autre moyen,
- Messages sur les panneaux lumineux,
- SMS ou appel téléphonique aux habitants,
- Messages diffusés par des véhicules sonorisés.

Signal national d'alerte.

5 sec 5 sec

1 min 1 min 1 min

Il s'agit d'un signal sonore "montant" et "descendant" pendant 1 minute, émis au moins 3 fois à courts intervalles de 5 secondes.

Signal de fin d'alerte

Son continu sur 30 secondes

Il s'agit d'un signal sonore continu de 30 secondes.

Les bons réflexes

Préparez votre kit de sécurité

- Radio à piles ;
- Lampes de poche (avec piles de rechange) ;
- Réserve d'eau potable et de nourriture ;
- Papiers personnels ;
- Médicaments urgents ;
- Vêtements de rechange ;
- Couvertures ;
- Matériel de confinement (gros adhésif, serpillère, etc…).

Ne téléphonez qu'en cas de danger vital

Libérez les lignes pour les secours

Evacuez ou confinez-vous selon la nature du sinistre

N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours

Informez-vous en écoutant la radio et respectez les consignes données par les autorités

- Alouette 98 MHz
- France Bleu Loire Océan 96.9 MHz
- RCF 92.5 MHz.

Laissez vos enfants à l'école en cas de risque imminent.

Risque d'inondation terrestre

L'inondation terrestre est une submersion rapide ou lente d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables provoquées par des pluies intenses ou durables.

Elle peut se traduire par :

- un débordement d'un cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique ou une stagnation des eaux pluviales ;
- des pluies torrentielles suite à un orage ;
- un ruissellement en secteur urbain.

Quoi faire ?

Avant

- Mettez en hauteur les meubles, objets, matières et produits, et vos documents importants ;
- Coupez le gaz et l'électricité ;
- Bouchez les ouvertures basses du domicile ;
- Stationnez les véhicules sur les points hauts ;
- Rentrez les animaux.

Pendant

- Informez-vous de la montée des eaux ;
- Allez sur les points hauts (étages des maisons) ;
- Soyez prêts à évacuer votre domicile ;
- Suivez les consignes des services de sécurité ou services municipaux ;
- Ne traversez pas une zone inondée (risque de noyade).

Après

- Aérez, chauffez dès que possible ;
- Désinfectez à l'eau de javel ;
- Ne rétablissez le courant que si l'installation est sèche ;
- Evaluez les dommages et contactez votre assureur.

Les bons réflexes

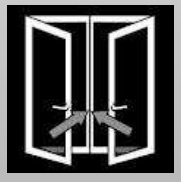

Fermer portes et fenêtres et boucher les ouvertures basses

Couper le gaz et l'électricité

Gagner un point haut

Ecouter les messages d'alerte

Ne téléphoner qu'en cas de danger vital

Risque sismique

Depuis le 1er mai 2011, la Vendée est en zone de sismicité 3 (modéré).

Cette nouvelle réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves ainsi que l'obligation d'informer tous les acquéreurs locataires de ce risque sur la commune.

Quoi faire ?

Avant

- Repérez les points de coupure du gaz / eau / électricité ;
- Fixer les appareils et les meubles lourds ;
- Préparez un plan de groupement familial.

Pendant la première secousse

Dans tous les cas, protégez-vous la tête avec les bras, n'allumez pas de flamme.

A l'intérieur

- Mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ;
- Eloignez-vous des fenêtres ;

Abritez-vous

A l'extérieur

- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures, arbres…) ;

En voiture

- Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.

Évacuez les bâtiments

Après la première secousse

- Evacuez le plus rapidement les bâtiments : attention il peut y avoir des répliques ;
- Ne prenez pas les ascenseurs ;
- Coupez l'eau, l'électricité, le gaz ;
- En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités ;
- Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et ne pénétrez jamais dans une maison endommagée ;
- Evitez les zones côtières même longtemps après la fin des secousses en raison d'éventuels raz de marée ;
- Si vous êtes bloqués sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation…).

Couper le gaz et l'électricité

Risque de tempête et d'orages

Météo France couvre le vent fort, orage, neige, verglas, inondation, grand froid, canicule, par une vigilance météo.

- En cas d'alerte orange, des phénomènes dangereux sont prévus ;
- En cas d'alerte rouge, une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus.

Quoi faire ?

Avant la tempête

- Limitez vos déplacements.

Si vous devez vraiment vous déplacer, soyez prudent et empruntez les grands axes de circulation.

- Mettez à l'abri ou fixez les objets susceptibles d'être emportés (matériaux, jeux et meubles de jardin).
- Rentrez les animaux.
- Abritez-vous hors des zones boisées et du littoral.

Pendant

- Fermez portes et fenêtres ;
- Si vous êtes en déplacement, limitez votre vitesse sur route ;
- Prohibez tout comportement à risque (travaux en hauteur) ;
- Débranchez les appareils électriques ;
- Ne vous déplacez pas à pied ;
- Ne bravez ni les intempéries, ni l'océan, qui peuvent vous emporter.

Fermer portes et fenêtres

Débrancher les appareils électriques

Après la tempête

- Ne touchez pas aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol ;
- Signalez les dangers consécutifs à la tempête (chutes ou risque de chutes d'arbres, de câbles, d'objets, de bâtiments…) ;
- Ne prenez pas de risques inconsidérés (réparation de toiture…) ;
- Limitez les appels téléphoniques (risques réseaux saturés ou endommagés).

En cas d'alerte rouge

- Restez chez vous ;
- Le cas échéant, gagnez un abri en dur et n'en sortez pas.

Risque de feu de forêt

Quoi faire ?

Avant

- N'allumez jamais de feu en forêt ;
- Ne fumez pas ;
- Débroussaillez les abords de votre habitation : une maison autour de laquelle ont été ôtées les broussailles est un bon abri ;
- Ne laissez pas s'accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie : déchets, papiers, produits inflammables…

N'allumez pas de feu en forêt

Pendant

- Prévenez sans délai les secours (112, 18 ou 17) ;
- Ne vous approchez jamais d'une zone d'incendie ;
- Eloignez-vous dans la direction opposée.

Prévenez les pompiers

Le feu approche

- Si vous êtes surpris par le front du feu, respirez à travers un linge humide ;
- Si le feu menace votre maison : confinez-vous
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres ;
- Évitez de provoquer des courants d'air.

Ne fumez pas

Se mettre à l'abri

Le transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et / ou l'environnement.
Ces matières peuvent être inflammables, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives.

Les principaux dangers liés au transport de matières dangereuses sont :
- l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par mélange de produits, libération brutale de gaz et risque de traumatismes directs par l'onde de choc ;
- l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite avec risque de brûlures et d'asphyxie ;
- la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau ou le sol, de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, ingestion ou contact.

Quoi faire ?

Avant

Consignes de sécurité

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : repérez les signalisations apposées sur les camions.

Si vous êtes témoin d'un accident

- Donnez l'alerte aux services de secours (112, 18 ou 17)

Dans le message d'alerte, précisez si possible :
- le lieu exact ;
- le moyen de transport (poids-lourds, canalisation) ;
- la présence ou non de victimes ;
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite…
- décrire les panneaux présents sur le camion.

- Protégez la zone pour éviter un « sur-accident » : balisez les lieux du sinistre, faites éloigner les personnes à proximité, ne fumez pas.

- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie et éloignez-vous rapidement.

Prévenez les pompiers

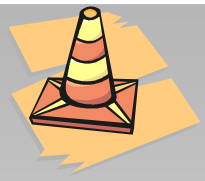

Balisez les lieux

Le transport de matières dangereuses

En cas de fuite de produit / nuage toxique

- Ne touchez pas le produit.
En cas de contact : lavez-vous et changez-vous.

- Quittez la zone de l'accident : éloignez-vous perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

- Rejoignez le bâtiment le plus proche.

- Confinez-vous : fermez portes et fenêtres, bouchez les entrées d'air.

- Respectez les consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

Fermer portes et fenêtres et boucher les entrées d'air

Ecouter les messages d'alerte

Après

Dès la fin de l'alerte, aérez les habitations.

Risque de mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol :

- le retrait gonflement des argiles ;
- les glissements de terrain le long d'une pente ;
- les effondrements de cavités souterraines ;
- les écroulements et les chutes de blocs ;
- les coulées boueuses et torrentielles.

Quoi faire ?

Avant

De manière générale, signalez à la mairie :

- l'apparition de fissures dans le sol ;
- les modifications du bâti (fissures, portes et fenêtres ne fonctionnant plus, mur de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal de l'eau du robinet, craquements…) ;
- l'apparition d'un affaissement du sol.

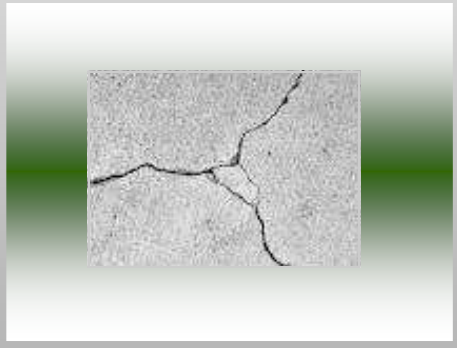

Pendant

A l'extérieur :

- Fuyez latéralement ;
- Eloignez-vous de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou en rentrant dans un bâtiment suffisamment solide ;
- Eloignez-vous des fenêtres et abritez-vous sous un meuble solide.

Abritez-vous

A l'intérieur :

- Coupez gaz et électricité ;
- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment immédiatement.

Couper le gaz et l'électricité

Après

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ;
- Evaluez les dégâts et les dangers ;
- Informez les autorités.

Pour en savoir plus…
Les numéros utiles :

Mairie de VENANSAULT
Place de la Prépoise
85190 VENANSAULT
Tél. : 02-51-07-37-84
Fax : 02-51-07-35-24
www.venansault.com

Sapeurs-Pompiers : 18 ou 112 (à partir d'un portable)

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Urgence dépannage gaz

Urgence dépannage électricité

Portail interministériel de prévention des risques majeurs :
www.risques.gouv.fr

Météo France
Tél. : 08-99-71-02-85
www.meteo.fr

Préfecture de la Vendée
Tél. : 02-51-36-70-85
www.vendee.gouv.fr

Important

✂----------

Afin d'être tenu informé de tout risque et information relative à notre sécurité, nous vous invitons, dès à présent, **à compléter ce coupon et le déposer à la Mairie de Venansault, Place de la Prépoise.**

NOM : ----------
PRENOM : ----------
Email : ----------
Adresse : ----------
Téléphone : ----------
Téléphone portable : ----------

☐ J'autorise la municipalité à m'informer en cas de risque majeur.

Le ---------- Signature

* Vos coordonnées resteront propriété de la Mairie et ne seront en aucun cas divulguées.

Mairie de Venansault

Place de la Prépoise
BP 17
85190 VENANSAULT

Téléphone : 02 51 07 37 84
Télécopie : 02 51 07 35 24
Messagerie : mairie@venansault.com

Retrouvez-nous sur le web !
www.venansault.com

DICRIM

DICRIM

Venansault